



# LE SYNDICALISTE MILITANT FO

**XIX<sup>ème</sup> CONGRES FÉDÉRAL**  
Du 07 au 09 juin 2012  
RONCE LES BAINS (17)



N°217

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 29 Novembre 2011

## **Pénibilité :**

### *Fin d'une Négociation Jamais Commencée*

**FORCE OUVRIÈRE**, fidèle à la demande initiale des 5 Organisations Syndicales revendiquant la prise en compte de la Réparation, **refuse de participer à l'élaboration de ce projet honteux.**

**FORCE OUVRIÈRE** a eu raison de ne pas vouloir rentrer dans ce projet qui ne fait qu'aggraver la pénibilité, en détricotant au passage encore un bout de la Convention Collective.

**Pour FORCE OUVRIÈRE, ce projet n'est ni amendable, ni négociable.**

L'UIC avait bien prévu ne pas avoir de mandat pour négocier sur la Réparation, et aujourd'hui, seule la CGC semble satisfaite d'avoir « obtenu » une majoration de 10% de la grille de rémunération conventionnelle pour des salariés au forfait jour qui pourront travailler jusqu'à 50% de plus !

Si certains considéraient que rentrer dans cette négociation sans rapport de force serait profitable aux salariés, ce projet d'accord ne leur aura pas donné raison.

**Les niveaux fixés pour chaque facteur de pénibilité sont irréalistes et excluront de fait la majorité des travailleurs concernés.**

*Par exemple, pour obtenir un jour de repos compensateur par an, il faudrait avoir cumulé pendant plus de 20ans, dans la même entreprise, deux facteurs de pénibilité en dehors de la nuit ou des postes.*

### **De qui se moque-t-on ?**

Cette négociation aura permis à l'UIC de présenter un texte qui permettra aux entreprises de moins de 300 salariés de s'exonérer de la pénalité et de la négociation dans les entreprises, et d'inscrire dans les Conventions Collectives le principe du forfait jour, potentiellement applicable à tous les salariés.

Il aura fallu la complicité de ceux qui ont accepté l'augmentation de la durée de cotisation et de l'âge de départ en retraite pour **permettre à l'UIC de parler de Pénibilité sans départs anticipés.**

**En fin de compte, en guise de Prévention, cet accord, s'il était signé, ne ferait qu'aggraver la Pénibilité, ouvrirait une brèche sur l'organisation du temps de travail et entérinerait une grille conventionnelle avec des valeurs de point différentes et minimisées.**

Le projet d'accord de l'UIC sur la Prévention et la Pénibilité est ouvert à la signature du 30 Novembre au 08 Décembre 2011.

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.**

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE**  
**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03**

**Email : fedechimie\_cgfto@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgfto.com>**